

Informations municipales

Inscription sur les listes électorales

Pour pouvoir voter, il faut être inscrit sur les listes électorales. L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans si les formalités de recensement ont été accomplies à 16 ans.

Plus d'informations sur le recensement obligatoire page 4.

En dehors de cette situation, l'inscription sur les listes doit faire l'objet d'une démarche volontaire.

Qui peut être électeur ?

Il faut remplir les conditions suivantes :

- avoir au moins 18 ans,
- être de nationalité française. Toutefois, un citoyen européen qui vit en France peut s'inscrire sur les listes complémentaires mais seulement pour participer aux élections municipales et/ou européennes,
- jouir de ses droits civils et politiques.

Où s'inscrire?

- · soit à la mairie,
- soit à la mairie d'une commune dans laquelle vous êtes assujetti aux impôts locaux depuis au moins 5 ans.

Comment s'inscrire?

Vous pouvez vous inscrire en ligne sur : service public.fr, vous devrez fournir les versions numérisées des documents suivants :

- Une pièce d'identité récente prouvant votre nationalité française : passeport ou carte nationale d'identité
- Si vous êtes devenu français récemment et que vous n'avez pas encore de papiers français : pièce d'identité d'origine (passeport ou carte d'identité) récente + une preuve de la nationalité (décret de naturalisation par exemple)
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois à votre nom.

Vous pouvez vous inscrire en mairie, vous devrez fournir les documents suivants :

- Formulaire cerfa n°12669*01 de demande d'inscription téléchargeable sur service public.fr et disponible également en mairiè
- Une pièce d'identité récente prouvant votre nationalité française : passeport ou carte nationale d'identité
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois à votre nom.

Vous pouvez vous inscrire par correspondance, vous devrez envoyer à la mairie les documents suivants :

- Formulaire cerfa n°12669*01 de demande d'inscription téléchargeable sur service public.fr et disponible également en mairie
- Copie d'une pièce d'identité récente prouvant votre nationalité française : passeport ou carte nationale d'identité
- Photocopie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois à votre nom.

Pour rappel, les prochaines élections européennes auront lieu dimanche 26 mai 2019.

Si vous venez d'emménager sur la commune et souhaitez voter à ces prochaines élections, n'hésitez pas à demander au plus tôt votre inscription sur la liste électorale.

De même, **en cas de changement d'adresse sur la commune,** merci de le signaler au service Accueil/ élections

2 04 76 52 24 29 ⊠ accueil-etatcivil.sne@orange.fr

■ Préinscriptions à l'école maternelle

La première inscription à l'école maternelle de St Nazaire se fera, pour la rentrée scolaire 2019-2020, sous forme de préinscription, moyennant un imprimé spécifique à remplir puis :

- à déposer en mairie, à l'attention du service Affaires générales,
- ou à transmettre par courriel : M mairie.sne@orange.fr

L'imprimé est à la disposition des familles au service Accueil de la mairie ou téléchargeable sur le site de Saint-Nazaire-les-Eymes.

Les préinscriptions se dérouleront du 1er au 31 décembre 2018.

A la suite de cette préinscription, les familles seront contactées par mail par la directrice de l'école maternelle puis elles seront invitées à une réunion et une visite commune de l'école en juin.

Réunion publique sur la révision du PLU

mercredi 12 décembre à 20 h 30 - Salle CARTIER-MILLON

Réunion publique concernant le Plan Local d'Urbanisme avant arrêt du projet.

Dans le cadre de l'élaboration du futur PLU, le bureau d'études Arcane rappellera les principales orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), objet déjà d'une précédente réunion publique, et présentera les projets de zonage et de règlement associé ainsi que les orientations d'aménagement et de programmation envisagées (OAP). Tous les habitants sont conviés à cette réunion. Venez nombreux.

N° 248 - www.saint-nazaire-les-eymes.fr

